



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 12 mars 2020

## *Permanence téléphonique pour les Maires Élections-Coronavirus*

Afin d'aider les élus au bon déroulement des élections municipales des 15 et 22 mars 2020 ; le préfet de Seine-et-Marne a décidé de mettre en place une permanence téléphonique à l'occasion des deux tours des élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

**La permanence téléphonique** aura vocation à répondre aux questions que les présidents des bureaux de vote pourraient se poser sur les dispositions relatives à la lutte contre le coronavirus pendant les opérations électorales dans les bureaux de vote.

Cette cellule sera activée aux horaires suivants :

Vendredi 13 et 20 mars : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00  
Samedi 14 et 21 mars : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00  
Dimanche 15 et 22 mars : de 08h00 à 18H00

Le numéro de téléphone a été communiqué aux élus. **Ce numéro est strictement réservé aux questions liées au coronavirus.**

### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)